



## COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2008

M. Louis VILLARET, président sortant et démissionnaire, assure l'ouverture de la séance.

M. Louis VILLARET, Président de l'association, remercie Madame le Maire de Lodève, Madame Marie-Christine BOUSQUET pour son accueil puis les maires du territoire et les membres du Conseil de développement d'être venus aussi nombreux.

Le Président constate que le nombre de membres présents statutaires, soit 20 sur 29 invités, permet de dépasser le quorum (15) et que, par conséquent, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Cette séance a pour but de mettre à jour la composition du conseil d'administration conformément à nos dispositions statutaires, qui le prévoit dans le prolongement du renouvellement des conseils municipaux. Il nous appartient donc aujourd'hui de procéder à l'élection de l'exécutif de l'association du pays Cœur d'Hérault.

Les membres reconnaissant qu'ils ont été régulièrement convoqués, le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- Election au Conseil d'Administration des représentants des communes hors intercommunalité
- Adhésion de la Communautés de communes du Lodévois à l'association du pays Cœur d'Hérault
- Mise en place du Conseil d'administration

Le Président en appelle au doyen de l'assemblée.

Maurice REQUI prend la présidence de la séance avec un grand plaisir. Il se félicite de voir que le territoire du Cœur d'Hérault se trouve réunit dans sa totalité à Lodève, et qu'à l'avenir il sera plus aisé et agréable de travailler tous ensemble. Les perspectives sont positives, il s'agit d'une chance et d'une opportunité à saisir pour que le territoire puisse franchir un palier dans son organisation et dans son action.

met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **- Election au Conseil d'Administration des deux représentants des communes hors intercommunalité**

Sont présents M. Joseph RODRIGUEZ, maire de Saint Félix de Lodez, Mme Joëlle GOUDAL, maire de Celles et M. Guy BELLAS adjoint au Maire de Saint Michel.

M. Joseph RODRIGUEZ et Mme Joëlle GOUDAL présentant à nouveau leur candidature,

Le doyen M. Maurice REQUI soumet au vote ces deux candidatures :

*Votants 3, Pour :3 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*

M. Joseph RODRIGUEZ et Mme Joëlle GOUDAL sont donc élus à l'unanimité afin de représenter les communes hors intercommunalité au sein du Pays.

#### **- Adhésion de la Communauté de communes du Lodévois à l'association du pays Cœur d'Hérault**

Le 28 avril 2008, la Communauté de communes du Lodévois a désigné 4 représentants, conformément aux statuts de l'association du pays dans la perspective de sa ré adhésion à l'association quittée en février 2003 au moment de l'adoption de la Charte de Pays.

Le doyen, M. Maurice REQUI soumet au vote la demande d'adhésion de la communauté de communes du Lodévois :

*Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 0*

L'adhésion de la CC du Lodévois au Pays Cœur d'Hérault est adoptée à l'unanimité (applaudissements de l'assistance)

Il est donc convenu que M. Yves BAILLEUX-MOREAUX, M. Eugène CAVAILLE, M. Daniel GUIBAL et M. Hadj MADANI sont les représentants de la communauté de communes du Lodévois au sein du Pays Cœur d'Hérault.

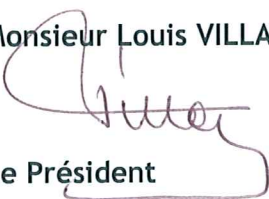
#### **- Validation de la composition du Conseil d'administration du pays**

M. Thierry REBUFFAT, directeur du pays énumère la composition (Liste des membres du Conseil d'Administration du Pays en pièce jointe) à savoir 28 membres.

M. Maurice REQUI clôture l'assemblée générale, pour ouvrir le conseil d'administration qui doit procéder à l'élection du Président et du conseil d'administration.

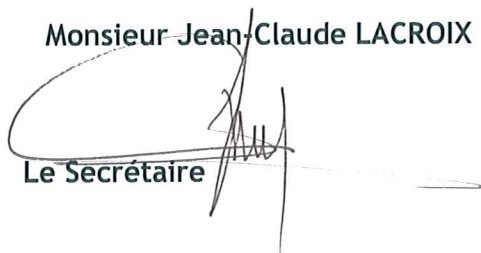
**Fait à Clermont l'Hérault le 22 mai 2008**

**Monsieur Louis VILLARET**



**Le Président**

**Monsieur Jean-Claude LACROIX**



**Le Secrétaire**